



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2021

Le dix avril deux mille vingt et un à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril, s'est réuni sous la présidence de M. Didier Dumont, Maire, en salle des fêtes.

**Etaient présents :** BARRAT Laurent, BASTIDE Stéphane, BEGUIN Brigitte, BOUQUET Hélène, DUMONT Didier, DUVOISIN Lucile, ESCANDE Martine, FORTIN Bruno, GOUZON Hugues, HORTET Thierry, LAMY Thierry, LAVARDE Yves, LASSEE Françoise, LE GRUMELEC Francine, LENGLET Héroïse, LECLER Henri, MANN Jocelyne, NAFTEUX Mélinda.

**Absent :** HAMARD Olivier

Soit sur 19 membres en exercice, 18 présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h02. Mme ESCANDE Martine est désignée secrétaire de séance. Le PV du 16 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### DCM2021\_06 : Approbation du Compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération DCM2020\_32 portant sur le vote du budget 2020  
Considérant le compte administratif,  
Considérant que le Maire ne peut pas prendre part au vote, la Présidence est donnée à Mme Jocelyne Mann,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif dont le résultat est le suivant :
  - o Dépenses de fonctionnement : 1 065 137,59€
  - o Recettes de fonctionnement : 1 080 377,77€ + 121 301,41€ de report N-1 = 1 201 679,18€
    - Résultat de clôture de la section fonctionnement : 136 541,59€
  - o Dépenses d'investissement : 286 671 ,53€
  - o Recettes d'investissement : 437 618,69€ + 2 845,69 € de report N-1 = 440 464,38€
    - Résultat de clôture de la section investissement : 153 792,85€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 290 334,44€

- DIT que le compte administratif est conforme au compte de gestion

**DCM2021\_07 : Approbation du Compte de gestion 2020**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération DCM2020\_32 portant sur le vote du budget 2020  
Considérant le compte de gestion établi par le Trésorier,

Il est proposé, au Conseil Municipal,

- APPROUVE le compte de gestion dont le résultat est le suivant :
  - o Dépenses de fonctionnement : 1 065 137,59€
  - o Recettes de fonctionnement : 1 080 377,77€ + 121 301,41€ de report N-1 = 1 201 679,18-€
    - Résultat de clôture de la section fonctionnement : 136 541,59€
  - o Dépenses d'investissement : 286 671,53€
  - o Recettes d'investissement : 437 618,69€ + 2 845,69€ de report N-1 = 440 464,38 €
    - Résultat de clôture de la section investissement : 153 792,85 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 290 334,44€

- DIT que le compte administratif est conforme au compte de gestion

**DCM2021\_08 : subvention aux associations**

---

*Le débat sur les subventions interpelle plusieurs conseillers, notamment pour le CABE, le Clan d'Ivar et les Héritiers de la Grande Ile. Il est rappelé que ces arbitrages ont été effectués après étude des dossiers par les commissions associations et finances.  
Il sera notifié au Clan d'Ivar que si la manifestation prévue en septembre ne peut avoir lieu en raison de l'épidémie, aucune subvention ne sera versée en 2022.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2313-1, R2313-3 et L2311-7,

Considérant les demandes de subventions reçues,

Considérant les avis des commissions finances et vie associative réunies le 20/03/2021,

Considérant que les membres des bureaux des associations percevant une subvention ne peuvent prendre part au vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions de la manière suivante

Associations	Montant N-1	Montant proposé 2021
CABE	3 000€	6 000€
Comité de jumelage	100€	200€
UNC	70€	70€
Comité des fêtes	1 500€	500€
ATDB	500€	300€
Les Epis de Bennecourt	150€	150€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100€	200€
FLEP (foyer laïque)	200€	200€
Club de l'Amitié	800€	200€
Clan d'Ivar	1 500€	1000€
Les héritiers de la Grande Ile	0€	500€
Anacrouse	100€	0€ (pas de dossier)
Usagers des trains	0€	100€
Akantiz	220€	200€
Festy'vents	230€	200€
Total	8 240€	9 820€

- DIT que les crédits seront inscrits au budget

#### **DCM2021\_09 : subvention au CCAS**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant le déficit présenté par le CCAS à hauteur de  
 Considérant les prévisions budgétaires du CCAS,  
 Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 10 avril 2021 pour voter son budget,  
 Considérant l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE au CCAS de Bennecourt une subvention de 3 600€.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget

#### **DCM2021\_10 : Participation aux dépenses scolaires 2021**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis de la commission scolaire du 26/03/2021 et de la commission finances du 20/03/2021 ;  
 Considérant l'exposé du Maire rappelant qu'un travail de remise à plat des dépenses scolaires est effectué depuis 2020 et qu'un travail de répartition claire est entrepris (à titre indicatif, en 2019 19 000€ de crédits étaient prévus uniquement pour les fournitures scolaires contre

13 030 proposé en 2020),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACTE la participation aux dépenses scolaires comme suit :

- o ECOLE ELEMENTAIRE

Section	Article	Nature des dépenses	Réalisation 2020 (du 01/01/20 au 31/12/20)	Souhaits 2021	Observations
Fonctionnement	60628	Pharmacie	317,49 €	320,00 €	
	6064	Fournitures administratives		700€	100 000 feuilles A4 5 000 feuilles A3
	6067	Fournitures scolaires	8154,81€	8 900,00 €	70€ x 125 élèves + 150€ au RASED
	60632	Petit équipement	60,40 €	- €	
	6156	Maintenance prix des copies	407,99 €	400,00 €	
	6232	Spectacle fin d'année / Noël des enfants		700€	
	6241	Transport	4 835,00 €	4 250€	
Inv	2183	Matériel informatique		10 314,00 €	15 ordinateurs pour le B2i + reboostage des postes existants. Un appel à projet "Ecole rurale numérique " a été posé pour la prise en charge à 70%
	2184	Mobilier		2 000,00 €	
		Total	13 775,69 €	27 584 €	

o ECOLE MATERNELLE

Section	Article	Nature des dépenses	Réalisation 2020	Prévisions 2021	Observations
Fonctionnement	60628	Pharmacie	217,00 €	217,00 €	
	6064	Fournitures administratives		350 €	25 000 feuilles A4 7 500 feuilles A3
	6067	Fournitures scolaires	1 818,64 €	4 130,00 €	70€ x 59 élèves
	60632	Fournitures de petit équipement		1000,00 €	Équipement de motricité à renouveler
	6156	Maintenance informatique / copies	1 477,08 €	1 500,00 €	
	6232	Spectacle fin d'année / goûter	638,42 €	700,00 €	
	6241	Transport		750,00 €	Projet école & cinéma + sorties (participation à 12,70€ par élèves)
Inv	2184	Mobilier		2 000,00 €	4 501€ demandés
		Total	4 047,14 €	10 647 €	

**Soit pour les deux écoles un total de 38 231€**

**DCM2021\_11 : affectation du résultat 2020**

Le compte administratif fait apparaître un résultat, qu'il convient AFFECTE au budget suivant, soit en recettes s'il est positif, soit en dépenses s'il est négatif.

Une partie de l'excédent de fonctionnement peut être affecté en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les reports de l'année antérieure calculés comme suit :

- o *Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 2 845,69€*
- o *Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 121 301,21€*

Considérant les restes à réaliser sur les opérations d'investissement liées au contrat rural et aux travaux d'urgence de l'Eglise comme suit :

- o *En dépenses pour un montant de : 335 400€*
- o *En recettes pour un montant de : 221 506€*

Vu la délibération précédente sur le compte administratif faisant apparaître un résultat de clôture :

- o 153 792,85€ pour la section investissement
- o 136 541,59€ pour la section fonctionnement

Considérant, l'avis de la commission finances du 20/03/2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat 2020 au budget 2021 comme suit :
  - o 153 792,85€ au R001 – section investissement
  - o 136 541,59€ d'excédent de la section fonctionnement répartis comme suit :
    - 65 146,15€ au 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
    - 71 395,44€ au R002 recettes de fonctionnement

#### **DCM2021\_12 : vote des taux**

---

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune,

Vu la Loi de finances 2021,

Considérant que la commune récupère part de la taxe foncière bâti du Département,

Considérant que le budget communal nécessite pour son équilibre un produit fiscal comprenant les taxes, le FNGIR, la DC RTP et les allocations compensatrices à 637 643€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RECONDUIT les taux d'imposition suivants (sans hausse) :

	Bases 2021	Taux 2021	Montant
Foncier bâti	2 436 576€	12,49% (+ 11,58% du taux départemental	588 511,5€
Foncier non bâti	18 337 €	49,08%	9 325,2 €

- AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

#### **DCM2021\_13 : vote du budget**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1 et 2312-1,

Vu la délibération DCM2021\_12 portant sur le vote des taux,

Vu la délibération DCM2020\_11 portant affectation du résultat 2019,

Vu la délibération DCM2020\_08 portant sur le vote des subventions aux associations,  
 Vu la délibération DCM2020\_07 portant sur le vote de la subvention au CCAS,  
 Considérant la présentation faite en séance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 1 733 919,99 € répartis comme suit :

	Chapitre	Prévu 2020	Proposition 2021
Dépenses de fonctionnement	011 - charges à caractère général	490 150€	469 633€
	012 - charges de personnel	572 056€	567 000€
	65 - autres charges de gestion courante	102 701€	103 991€
	66 - charges financières	4 599€	5 362,99€
	67 - charges exceptionnelles	4 000€	2 600€
	022 - dépenses imprévues	30 000€	4 000€
	TOTAL	1 203 506€	<b>1 152 616,99€</b>
Recettes de fonctionnement	013 - atténuation de charges	9 000€	5 000€
	70 - produits des services	50 625€	68 365,55€
	73 - impôts et taxes	836 589€	849 733€
	74 - dotations et participations	179 481€	153 911€
	75 - autres produits de gestion courante	5 000€	3 002€
	76 - produits financiers	10€	10€
	77 - produits exceptionnels	1 500€	1 200€
	R002 - résultat n-1	121 301€	71 395,44€
	TOTAL	1 203 506€	<b>1 152 616,99</b>
	chapitre	Prévu 2020	Proposition 2021 + RAR
Dépenses d'investissement	16 - emprunts	90 856€	100 665€
	20 - immobilisations incorporelles	20 340€	6 720€
	21 - immobilisations corporelles	42 395€	85 140€
	23 - immobilisations en cours	109 828,31€	100 000€
	020 - dépenses imprévues	5 000€	5 300€
	Opérations d'équipement	272 000€	277 300€
	TOTAL	540 420€	<b>575 125€</b>
Recettes d'investissement	13 - subventions d'investissement	222 420€	221 506€
	16 - emprunts	200 000€	0
	10 - dotations	48 000€	34 680€
	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	70 000€	65 146,15€
	024 - cessions	0	100 000€
	R001 - résultat N-1	2 845,69€	153 792,85€
	TOTAL	540 420€	<b>575 125€</b>

**DCM2021\_14 : mise en place d'une ligne de trésorerie**

---

Le Maire précise d'une ligne de trésorerie n'est pas un emprunt mais une avance sur trésorerie à rembourser. Seuls les frais de dossiers et intérêts sont inscrits dans le budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la commune a besoin rapidement d'un fonds de trésorerie en l'attente des subventions liées au contrat rural,  
Considérant la proposition reçue de la Caisse d'Epargne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SOUSCRIT une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 100 000€ avec 250€ de frais de dossier et un taux d'intérêt fixe à 0,25€%
- DIT que le remboursement sera fait au fur et à mesure

**DCM2021\_15 : création du dispositif d'aide d'urgence pour la 2<sup>ème</sup> phase au bloc communal pour soutenir le commerce et l'artisanat**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511-3 et L.2121-29,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1582 du 14 décembre modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre et n°2020 - 1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 février 2021 approuvant la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant les impacts économiques, sanitaires et sociaux du covid-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la Commune de Bennecourt et ayant pour conséquence de renforcer les difficultés initiales de développement de son tissu commercial,

Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce de la Commune de Bennecourt, depuis le 29 octobre 2020,

Considérant la nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la Commune de Bennecourt,



Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien au commerce et à l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,
- APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- AUTORISE le Maire de Bennecourt à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

#### DCM2021\_16 Création d'un poste non permanent

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,  
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'encadrement d'un enfant en situation de handicap sur la pause méridienne,

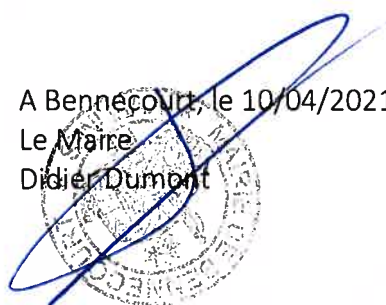
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CREE un emploi non permanent relevant du grade des adjoints d'animation pour effectuer les missions d'encadrement d'un enfant en situation de handicap sur la pause méridienne à compter du 28/01/2021.
- FIXE la rémunération par référence à l'indice brut 365 ; indice majoré 338 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- DIT que la dépense est inscrite au budget

Un fois l'ordre du jour clos, la séance se poursuit avec la présentation du bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

A Bennecourt, le 10/04/2021  
Le Maire  
Didier Dumont



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021**

- DCM2021\_06 : Approbation du Compte administratif 2020**
- DCM2021\_07 : Approbation du Compte de gestion 2020**
- DCM2021\_08 : subvention aux associations**
- DCM2021\_09 : subvention au CCAS**
- DCM2021\_10 : Participation aux dépenses scolaires 2021**
- DCM2021\_11 : affectation du résultat 2020**
- DCM2021\_12 : vote des taux**
- DCM2021\_13 : vote du budget**
- DCM2021\_14 : mise en place d'une ligne de trésorerie**
- DCM2021\_15 : création du dispositif d'aide d'urgence pour la 2<sup>ème</sup> phase au bloc communal pour soutenir le commerce et l'artisanat**
- DCM2021\_16 Création d'un poste non permanent**

BARRAT Laurent

MANN Jocelyne

BASTIDE Stéphane

NAFTEUX Mélinda

BEGUIN Brigitte

BOUQUET Hélène

DUMONT Didier

DUVOISIN Lucile

ESCANDE Martine

FORTIN Bruno

GOUZON Hugues

HORTET Thierry

LAMY Thierry

LAVARDE Yves

LASSEE Françoise

LE GRUMELEC Francine

LENGLET Héroïse

LECLER Henri